

Swiss Life Liberté

Fiche produit

Cible

- Toute catégorie socio-professionnelle.

Besoins

- Se constituer un capital sous la forme d'un contrat en unités de compte en choisissant les supports selon ses projets et ses objectifs.
- Opter pour des fonds à profil de gestion ou des fonds à gestion libre selon l'orientation recherchée pour son investissement.
- Placer son épargne à moyen-long terme.

Réponse produit

- **Swiss Life Liberté** est un contrat individuel d'assurance sur la vie à capital variable, multisupports, (libellé en unités de compte et en euros).
- Il a pour objet de permettre la constitution d'un capital ou d'une rente par des versements libres ou programmés.
- Il offre un choix diversifié de supports adaptés à tout type d'investissement.

4 options pour une gestion simple et performante

Swiss Life Liberté propose 4 solutions correspondant à une gestion et à une répartition prédéfinies ; chaque fonds répond aux besoins de vos clients en termes d'horizon de placement, de valorisation espérée, et de risque consenti :

■ 1 profil de gestion en euros :

➤ Sécurité.

Le profil Sécurité est géré par SwissLife Assurance et Patrimoine et repose sur son actif général.

■ 3 fonds à profil de gestion en unités de compte gérés par SLAM (France) :

➤ **Equilibre** SLF (France) Harmonie.

➤ **Dynamique** SLF (France) Vitalité.

➤ **Evolutif** SLF (France) Multiaction.

Swiss Life Liberté - Fiche produit (suite)

Des objectifs de gestion clairs

- Chaque fonds correspond à des orientations de gestion financière en fonction des attentes du client.
 - **Equilibre** repose sur SLF (France) Harmonie composé en moyenne à 50 % de parts d'OPCVM «actions» et de 50 % de parts d'OPCVM «obligations».
 - **Dynamique** repose sur SLF (France) Vitalité composé en moyenne de 70 % de parts d'OPCVM «actions» et de 30 % de parts d'OPCVM «obligations».
 - **Evolutif** repose sur SLF (France) Multiaction, fonds diversifié sur toutes les classes d'actifs possibles (actions, obligations, monétaire, gestion alternative).
- Pour chaque profil d'investissement, Swiss Life Asset Management (France) sélectionne les OPCVM qui correspondent le mieux à l'allocation stratégique de placements définie et à l'allocation tactique.
- **L'allocation stratégique** est matérialisée par les indices de référence de chacun des fonds. Ces indices peuvent définir des classes d'allocation et des proportions précises ; c'est le cas pour les profils Equilibre et Dynamique.
Pour le profil Evolutif, l'allocation stratégique est laissée au libre arbitre de la société de gestion qui effectue les investissements conformément à des modèles financiers et à l'appréciation de ses analystes.
- **L'allocation tactique** permet d'adapter la gestion du portefeuille en fonction des anticipations macro-économiques et de l'analyse des marchés financiers. Elle se traduit par des décisions de sur ou de sous-pondération des différentes classes d'actifs.

Des fonds pour orienter soi-même la répartition de son épargne

- **6 catégories de fonds sont proposées selon l'univers de placement recherché par votre client :**
 - **Actions France** : SLF (France) Actions France, Ulysse, Centrale Actions France, Centifolia.
 - **Actions Europe** : SLF (France) Actions Europe, HSBC Gif Pan European Equity.
 - **Actions Amérique du Nord** : Elan USA Indice.
 - **Actions Asie** : Templeton Asian Growth Fund.
 - **Actions Internationales** : Carmignac Investissement, Dexia Sustainable World Large Caps.
 - **Diversifiée Internationale** : Camignac Patrimoine.

Des sociétés de gestion sélectionnées

- **SwissLife Assurance et Patrimoine a sélectionné des gestionnaires compte tenu de leurs spécialisations financières validées par les résultats obtenus par le passé :**
 - CCR Gestion Actions.
 - Carmignac Gestion.
 - Rothschild et Cie de Gestion.
 - DNCA Finance.
 - Swiss Life Asset Management (France).
 - Tocqueville Finance.
 - HSBC AME.
 - Franklin Templeton IF.
 - Dexia AM.

Swiss Life Liberté - Fiche produit (suite)

L'avantage de la multigestion

- Les fonds proposés par **Swiss Life Liberté** intègrent le concept de la multigestion.
- La multigestion consiste à pouvoir sélectionner des OPCVM gérés par des sociétés de gestion différentes.
- Le principal avantage de cette technique d'allocation est de bénéficier de l'expertise de plusieurs sociétés de gestion et d'optimiser ainsi le couple rendement/risque.

Une fiscalité attrayante

- **Swiss Life Liberté bénéficie du régime fiscal de l'assurance-vie ainsi que des avantages spécifiques liés aux multisupports :**
 - Aucune imposition sur les plus-values réalisées à l'occasion des arbitrages.
 - Les prélèvements sociaux ne sont appliqués qu'en cas de rachat total ou partiel du contrat ou à l'échéance (jamais sur les capitaux en cas de décès).
 - Chaque année, l'épargne constituée nette de frais est totalement réinvestie (sans supporter de prélèvements sociaux).

Un contrat disponible

- **Rachat total : aucune pénalité**
 - **Versement de l'épargne constituée** : sous forme de rentes ou de capital.
- **Rachat partiel : aucune pénalité**
 - **Minimum** : 1.500 €.
 - **Montant minimum restant investi** : 3.000 €.
- **Avances : aucune pénalité**
 - Remboursables en une ou plusieurs fois à tout moment selon le règlement général des avances disponible sur demande.
 - **Minimum** : 1.500 €.
 - **Maximum** : 60 % de l'épargne constituée.
 - **Montant minimum restant investi** : 1.500 €.

Une option décès : la garantie plancher

- Si un contrat bénéficiant de la garantie plancher est en moins-value latente lors du décès de l'assuré, la compagnie verse un capital complémentaire.
- Celui-ci, destiné à effacer ces moins-values et à restituer le montant des versements nets (de frais et de rachats éventuels) au(x) bénéficiaire(s), ne peut toutefois dépasser 30 % du cumul des versements nets et 75.000 €.

Conditions de souscription

Age limite de souscription	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aucun (sauf pour la garantie plancher : 70 ans)
Chargements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Frais sur versements : 4,75 %. ✓ Pas de frais de dossier. ✓ Frais de gestion annuels : <ul style="list-style-type: none"> • 0,96 % sur les supports en unités de compte. • 0,65 % sur le support en euros. • Prélevés au 31 décembre (au prorata le cas échéant).
Versements	<p><u>Versements libres</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1^{er} versement : 3.000 € minimum. ✓ Versements suivants : 1.500 € minimum. ✓ Investissement minimum sur chaque support en unités de compte : 1.000 €. <p><u>Versements programmés</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1^{er} versement : 3.000 € minimum. ✓ Versements suivants (*) : <ul style="list-style-type: none"> • Mensuel : 300 € minimum. • Trimestriel : 450 € minimum. • Semestriel : 600 € minimum. • Annuel : 1.000 € minimum. ✓ Investissement minimum sur chaque support en unités de compte : 150 €. <p>(*) Prélèvement automatique obligatoire</p>
Date de valeur des supports en unités de compte	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Hebdomadaire. ✓ Investissements réalisés chaque vendredi. ✓ Durant le délai de renonciation, la fraction du versement net de frais destinée à être investie en supports autres que le fonds sécurité est placée sur un OPCVM choisi par notre compagnie.
Date d'effet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ A la date de signature du bulletin de souscription et sous réserve de l'encaissement effectif du 1^{er} versement.
Durée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définie dans les Dispositions Particulières (le terme peut être prorogé par tacite reconduction) ou à vie.
Option : Garantie «Plancher»	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La cotisation n'est calculée que sur le montant de la moins-value. ✓ Coût de cette option : voir barème dans les dispositions générales. ✓ Pas de formalités médicales. ✓ Pas de frais de gestion. ✓ La seule exclusion est le suicide, la première année.

Swiss Life Liberté - Fiche produit (suite)

Arbitrages	<ul style="list-style-type: none">✓ A tout moment et sans pénalité, transfert de tout ou partie de l'épargne constituée dans l'un des supports vers un autre support.✓ Chaque transfert prend effet, passé un délai d'un jour ouvré, le premier vendredi suivant la réception de la demande.✓ Montant minimum : 1.500 €.✓ Frais fixés : 30 € + 0,20 % sur l'épargne transférée.								
Rendements nets de l'actif général SwissLife Assurance et Patrimoine	<table border="0"><tr><td>✓ 2003 : 5,10 %</td><td>✓ 1999 : 5,75 %</td></tr><tr><td>✓ 2002 : 5,27 %</td><td>✓ 1998 : 5,66 %</td></tr><tr><td>✓ 2001 : 5,61 %</td><td>✓ 1997 : 6,21 %</td></tr><tr><td>✓ 2000 : 5,86 %</td><td>✓ 1996 : 6,70 %</td></tr></table>	✓ 2003 : 5,10 %	✓ 1999 : 5,75 %	✓ 2002 : 5,27 %	✓ 1998 : 5,66 %	✓ 2001 : 5,61 %	✓ 1997 : 6,21 %	✓ 2000 : 5,86 %	✓ 1996 : 6,70 %
✓ 2003 : 5,10 %	✓ 1999 : 5,75 %								
✓ 2002 : 5,27 %	✓ 1998 : 5,66 %								
✓ 2001 : 5,61 %	✓ 1997 : 6,21 %								
✓ 2000 : 5,86 %	✓ 1996 : 6,70 %								
Sortie	<ul style="list-style-type: none">✓ En capital ou en rente.✓ Prorogation possible d'année en année aux conditions en vigueur, sans frais.								